

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/844

Attribution d'une subvention de 7 000 euros au Comité des Fêtes de Monplaisir pour l'installation d'une patinoire mobile en plein air sur la place Ambroise Courtois dans le 8e arrondissement, du 12 décembre 2014 au 4 janvier 2015 - Approbation d'une convention mixte

Direction des Evènements et Animation

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 19 JANVIER 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 22 JANVIER 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEH, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/844 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 7 000 EUROS AU COMITE DES FETES DE MONPLAISIR POUR L'INSTALLATION D'UNE PATINOIRE MOBILE EN PLEIN AIR SUR LA PLACE AMBROISE COURTOIS DANS LE 8E ARRONDISSEMENT, DU 12 DECEMBRE 2014 AU 4 JANVIER 2015 - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE (DIRECTION DES EVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 janvier 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Pour la 5^e année consécutive, le Comité des Fêtes de Monplaisir installe une patinoire mobile sur la place Ambroise Courtois dans le 8^e arrondissement, à l'occasion des fêtes de fin d'année. En 2013, environ 8 000 entrées ont été comptabilisées.

La patinoire est ouverte du 12 décembre 2014 au 4 janvier 2015 inclus. Environ 300 m² de piste sont à nouveau installés, sans compter les locaux d'accueil et techniques.

La patinoire est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les tarifs patins compris pour une heure de la patinoire sont les suivants :

- plein tarif : 4 € ;
- tarif réduit : 3 € (enfants et jeunes de moins de 26 ans, séniors, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux avec justificatifs) ;
- gratuit : moins de 3 ans.

Les horaires sont :

En 2014 :

- vendredi 12 décembre de 14h00 à 20h00 ;
- samedis 13, 20 et 27 décembre de 10h00 à 20h00 ;
- dimanche 14, lundi 22, mardi 23, vendredi 26, lundi 29 et mardi 30 décembre de 10h00 à 19h00 ;
- lundi 15 et mardi 16 décembre de 15h00 à 19h00 ;
- mercredi 17, vendredi 19, jeudi 25 décembre de 14h00 à 19h00 ;
- jeudi 18 décembre de 15h00 à 19h00 ;
- dimanches 21 et 28 décembre de 11h00 à 19h00 ;
- mercredis 24 et 31 décembre à 10h00.

En 2015 :

- jeudi 1^{er} janvier de 14h00 à 19h00 ;
- vendredi 2 et samedi 3 de 10h00 à 19h00 ;

- dimanche 4 janvier de 11h00 à 19h00.

Comme en 2013, un programme d'animations est prévu, avec notamment :

- **Des matinales mini-glisse** les dimanches 21 décembre, 28 décembre et 4 janvier 2015 pour les tout-petits (maternelle) accompagnés de leurs parents.

Tarif spécial : 4 €/adulte et 3 €/enfant.

- **Des soirées thématiques telles que :**

- « Vive les vacances ! » le 19 décembre 2014 pour les jeunes de 14 ans à 26 ans.

Tarif unique : 5 €/2 heures.

- « Soirée Discodéguisée » le 3 janvier 2015.

Tarif spécial déguisé : 5€ / 2 heures ;
Plein tarif non déguisé : 7 € / 2 heures.

La patinoire mobile s'intègre dans la continuité de la Fête des Lumières, selon un programme répondant à plusieurs objectifs :

- réaliser une action sociale à l'attention de tous et dans un secteur excentré de la ville de Lyon ;
- participer à l'animation du quartier de Monplaisir, sous le sceau du partage et de la convivialité ;
- favoriser le commerce du centre ville de l'arrondissement pendant les fêtes de fin d'année.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi de créer un rendez-vous de loisir sportif accessible à tous, dans le quartier du 8^e arrondissement.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 82 100 €.

En 2013, le Comité des Fêtes de Monplaisir a perçu une subvention de 17 000 euros de la Ville de Lyon.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation sur le plan sportif et au niveau du lien entre les habitants du quartier, vous avez décidé d'allouer une subvention de 7 000 euros au Comité des Fêtes de Monplaisir par délibération n° 2014/650 du 24 novembre 2014. Au vu du montant des subventions versées à cette association en 2014, une convention devait être approuvée. Afin de régulariser cette situation, je vous propose d'approuver le versement de la subvention de 7.000 euros et la convention y afférente qui viendront se subsister à la délibération précédente.

Vu la délibération n° 2014/650 du 24 novembre 2014 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

1- La présente délibération annule la délibération n° 2014/650 du 24 novembre 2014.

2- Une subvention de 7 000 euros est allouée au Comité des Fêtes de Monplaisir pour l'installation d'une patinoire mobile de plein air, sur la place Ambroise Courtois à Lyon 8^e, ouverte du 12 décembre 2014 au 4 janvier 2015.

3- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Comité des Fêtes de Monplaisir est approuvée.

4- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

5- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2015, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44036, chapitre 415, article 6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT